

Séance du 15 JANVIER 2020

Membres en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°05/2020

---- L'an deux mille **VINGT**

le **15 janvier à 18H15**, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- **Date de la convocation : 06 janvier 2020**

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, MACCARIO Fabrice, LATIL Yves, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et BERTOU Christel.**

4 Absent(s) excusé(s) : **FAURE Michel, ALBERT JUESTZ Françoise, WALLON Muriel et VILLETTE Christelle.**

2 Pouvoir(s) : **FAURE Michel à ROBERT Frédéric
VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : ADHESION A L'AVENANT N°1
AUX CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE
TERRITOIRE CCJLVD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 22 mars 2019, définissant le cadre général de la contractualisation avec les territoires,
Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 21 juin 2019, approuvant les 8 contrats départementaux de solidarité territoriale,
Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 13 décembre 2019, approuvant les 8 avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale,
Vu l'avenant n°1 du contrat du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance annexé,
Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2019 – 2020, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et l'avenant n°1 au contrat portant sur le territoire qui définit la liste des opérations engagées pour la période 2019-2020 et l'engagement des partenaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à l'avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance
- **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tout document y afférant.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
de FORCALQUIER
16 JAN. 2020
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le maire**

René AVINENS



AVENANT N°1

**AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2019-2020**

Communauté de communes Jabron - Lure - Vançon - Durance



Carte : Département des Alpes de Haute Provence, 2019



Avenant n°1 au Contrat Départemental de Solidarité territoriale 2019 – 2020

Territoire de la Communauté de communes Lure-Vançon-Jabron-Durance

Vu le Contrat départemental de Solidarité territoriale voté par l'Assemblée départementale le 21 juin 2019,

Il est établi entre :

Le Département représenté par son Président Monsieur René MASSETTE en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale du 13 décembre 2019,

Et

La Communauté de communes Lure-Vançon-Jabron-Durance représentée par son Président Monsieur René AVINENS en vertu de

Les communes de Aubignosc, Bevons, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val Saint-Donat, Curel, Les Omergues, Montfort, Noyers sur Jabron, Peipin, Saint-Vincent sur Jabron, Salignac, Sourribes, Valbelle représentées par leurs maires en vertu des délibérations les y autorisant ;
Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans le contrat en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci après dénommés les partenaires du contrat.

Article 1

Le contrat départemental de solidarité territoriale, comporte trois volets.

Le volet 3 des contrats constitue l'accompagnement du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, les communes et les acteurs publics du territoire et s'articule autour de deux typologies d'opérations dans les domaines identifiés de l'Aménagement territorial ainsi que de la Préservation de la ressource et de la qualité des eaux.

Les opérations suffisamment avancées (liste 1) ont fait l'objet d'attribution de subventions lors de l'Assemblée délibérante de juin 2019.

Les autres opérations, pré-identifiées (liste 2) ont fait l'objet d'échanges complémentaires afin d'en préciser l'éligibilité, les caractéristiques et les montants.

Article 2

A l'issue des réunions de concertation l'ensemble des opérations retenues en liste 2, ainsi que les montants plafonds d'intervention départementale figurent dans les tableaux ci-dessous pour le contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire.

Volet 3 – Liste 2 : Aménagement territorial

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Les Omergues : création d'un circuit de la biodiversité	EPCI	77 000 €	15 000 €
Salignac : acquisition et réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir les bureaux de la Communauté de communes et des logements	Commune / EPCI	200 000 €	100 000 €
Participation au programme d'électrification rurale 2020	SDE 04	-	26 427,19 €

(*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maîtres d'ouvrage.

Volet 3 – Liste 2 : Préservation de la ressource et de la qualité des eaux

Eau potable

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Aubignosc : maillage des réseaux	Commune	37 810 €	11 343 €
Sourribès : amélioration du traitement UV	Commune	20 000 €	6 000 €
Curel : Captage et raccordement de la source Saint- Ciriey	SIVU du Jabron	240 000 €	72 000 €
Saint -Vincent sur Jabron : procédure de mise en conformité du captage d'eau potable communal : étude complémentaire	Commune	40 000 €	12 000 €
Chateuneuf Val Saint -Donat : travaux source Thoron prescription DUP	Commune	16 450 €	4 935 €
Chateuneuf Val Saint -Donat : réfection du réseau d'eau potable au quartier du Thoron et mise en place de 2 compteurs de secteur	Commune	11 000 €	3 300 €
Chateuneuf Val Saint-Donat : travaux suite SDAEP	Commune	15 000 €	4 500 €
Les Omergues : extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement pour le lotissement communal	Commune	61 910 €	18 573 €

Assainissement

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Salignac : réfection regards	Commune	24 000 €	7 200 €

(*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maîtres d'ouvrage.

Article 3

Toutes les autres dispositions du Contrat départemental de solidarité territoriale restent inchangées.

Les signataires du contrat :

<i>Partenaires</i>	<i>Date</i>	<i>Signatures</i>
Département des Alpes de Haute-Provence		Le Président, René MASSETTE
Communauté de communes Lure-Vançon-Jabron-Durance,		Le Président, René AVINENS
commune de AUBIGNOSE		Le Maire,